

**Pour un cours commun de 2 périodes par semaine
d' EDUCATION PHILOSOPHIQUE,
ETHIQUE ET CITOYENNE**

Depuis 2010, le Centre d'Etude et de Défense de l'Ecole Publique¹ revendique la mise en place dans la grille horaire obligatoire d'un cours donné à tous les élèves d'éducation philosophique, éthique et citoyenne.

Trois éléments récents ont conforté cette revendication. La Déclaration de politique communautaire prévoyant un nouveau cours de citoyenneté pour l'Enseignement officiel, les attaques contre la liberté d'expression de janvier 2015 et l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 12 mars 2015 offrant la liberté à tout parent de ne pas inscrire son enfant dans un cours de religion ou de morale, et ce sans devoir le motiver.

1. Principes généraux

- a. Le nouveau cours commun d'Éducation Philosophique, Éthique et Citoyenne (EPEC) satisfera aux objectifs généraux de l'enseignement repris à l'article 6 du décret « Missions » :

« – promouvoir la confiance en soi et susciter l'épanouissement de la personnalité de chacun ;

– amener tous les élèves à maîtriser des savoirs et à acquérir des compétences qui leur permettront de s'intégrer avec confiance et succès dans la vie économique, sociale et culturelle ;

– préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;

– assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale. »

¹ Le CEDEP est constitué de 13 associations : Association des Administrateurs de l'Enseignement Officiel (AAEO), Association des Directeurs de l'Enseignement Officiel (ADEO), Association des Enseignants socialistes de la Communauté française de Belgique (AESF), Association des Professeurs issus de l'ULB (APrBr), Centrale générale des Services publics (CGSP-Enseignement), Centre d'Action laïque (CAL), Centre d'Etudes Charles Rogier (CECR), Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education active (CEMEA), Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS), Fédération des Amis de la Morale laïque (FAML), Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement officiel (FAPEO), Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente (LEEP), Syndicat libre de la Fonction publique (SLFP-Enseignement). Le CEDEP prend ses décisions à l'unanimité.

- b. Le référentiel sera articulé autour des trois axes : philosophie, éthique et citoyenneté. Ces axes seront développés à chaque cycle et niveau d'enseignement, reliés à des compétences spécifiques à développer, des méthodes à utiliser, des savoirs reliés et des exemples de problématiques à développer.

Une proposition de référentiel est actuellement en cours d'élaboration par un groupe de travail élargi mis en place par le CEDEP.

2. Contenu

Le cours d'EPEC aura pour objectif spécifique de former à **trois grandes compétences génériques** qui sont :

- **Devenir autonome** (Autonomie intellectuelle, morale et affective)
- **Coopérer** (Coopération sociale)
- **Participer** – prendre sa part du pouvoir (Participation publique/citoyenne)

Ce qui nécessite de développer :

- D'une part :
- les **compétences cognitives** par l'approche philosophique,
 - le **jugement expressif et évaluatif** (une clarification de ce qui est bon et de ce qui vaut pour moi, pour nous) par l'approche éthique,
 - le **jugement normatif** (une réflexion sur le bien et le juste) par l'approche éthique, politique et juridique ;

D'autre part : - des compétences disciplinaires reliées à chacun des axes du cours :

L'axe de l'Éducation Philosophique (EP)

Compétences cognitives : questionner, penser, réfléchir, critiquer, argumenter, inférer, induire, sérier, classer, comparer, conceptualiser, problématiser...

Compétences à discerner les prétentions à la validité (le vrai, le bon, le juste, le beau) ainsi que les registres du discours.

L'axe de l'Éducation Éthique (EE)

Compétences à se décentrer et à écouter des points de vue éthiques différents du sien.

Compétences à pouvoir respecter le pluralisme éthique sans renoncer à argumenter ses choix éthiques.

Compétences à poser des choix éthiques et politiques après réflexion et discussion des points de vue et à en répondre.

Compétences coopératives.

Compétences communicationnelles d'écoute et d'expression.

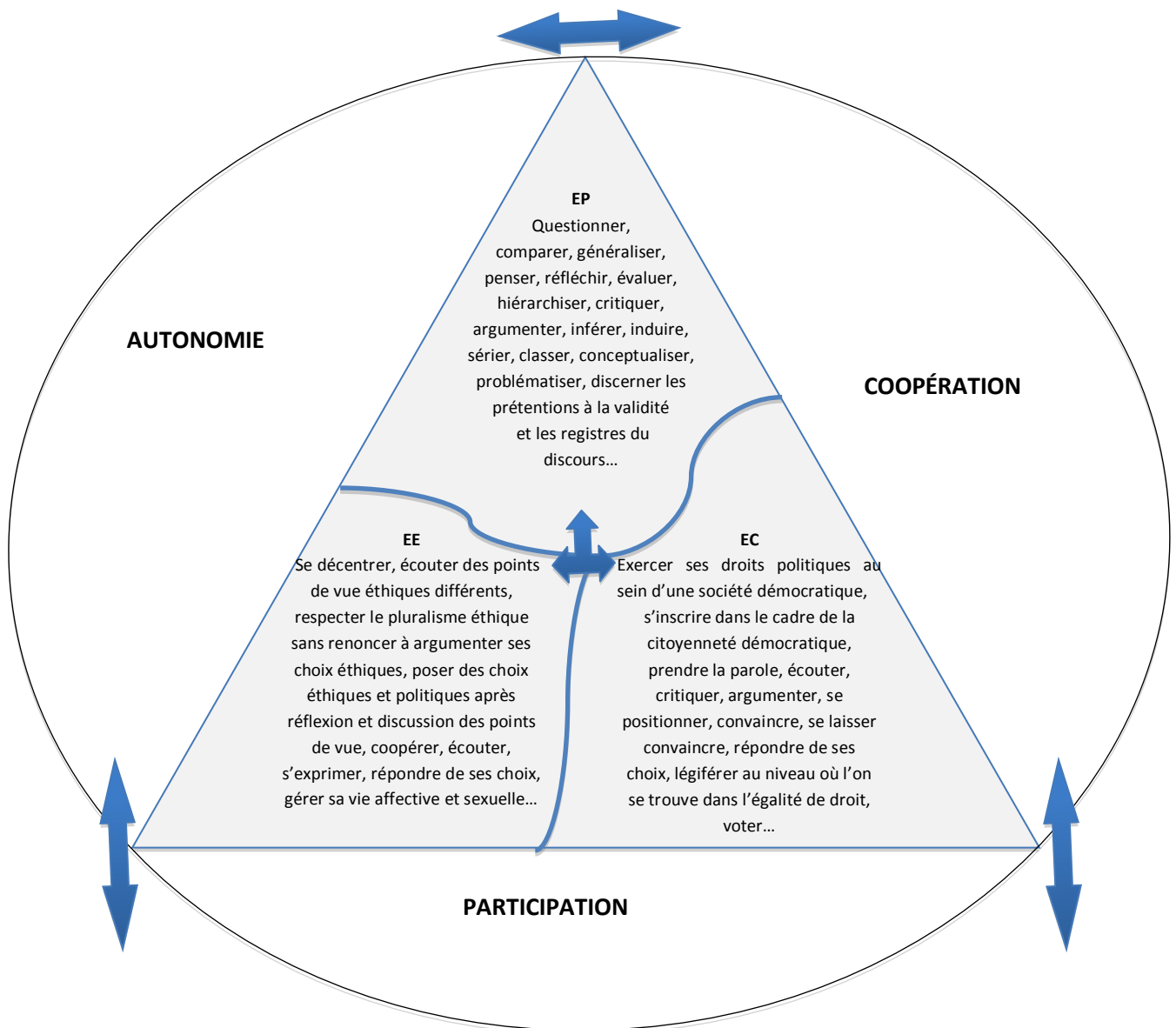
Compétences à gérer sa vie affective et sexuelle (notamment l'EVRAS).

L'axe de l'Éducation Citoyenne (EC)

Compétence à exercer ses droits politiques au sein d'une société démocratique :

- s'inscrire dans le cadre de la citoyenneté démocratique ;
- prendre la parole, écouter, critiquer, argumenter, se positionner, convaincre, se laisser convaincre, répondre de ses choix... ;
- légiférer au niveau où l'on se trouve dans l'égalité de droit ;
- voter.

3. Schéma dynamique des compétences génériques et disciplinaires interdépendantes



4. Objectifs du cours commun

Si le CEDEP défend un cours d'éducation philosophique, éthique et citoyenne pour tous les élèves, c'est pour un ensemble de raisons et avec un certain nombre d'objectifs :

- ✓ Sortir de l'organisation actuelle des six options philosophiques.
- ✓ Simplifier l'organisation des grilles horaires et la constitution des groupes classes dans les écoles officielles, sachant qu'aujourd'hui, certaines directions organisent les groupes-classes en fonction du cours de religion ou morale auquel les élèves sont inscrits.
- ✓ Travailler avec tout le groupe classe pour aborder les questions du vivre-ensemble, de la citoyenneté, de l'éthique, de la solidarité, de la collectivité, de la pluralité des points de vue et du bien commun.
- ✓ Assurer une même formation pour tous les élèves, répondant à un souci d'égalité des chances.
- ✓ Offrir le socle sur lequel la démocratie peut s'apprendre et se développer à l'école.
- ✓ Remplir un objectif qui n'est pas celui des autres cours, à savoir développer le discernement éthique et citoyen en référence à des principes communs et fédérateurs.
- ✓ Développer l'éducation au dialogue, à la gestion des conflits et la prévention de la violence.
- ✓ Offrir la garantie d'avoir des référentiels sous contrôle des pouvoirs publics.
- ✓ Remplir la mission éducative décrétée par le législateur et reprise dans le décret « Missions » (cf. supra), le décret « Citoyenneté » et les deux décrets « Neutralité », à savoir l'éducation à la citoyenneté responsable.
- ✓ Rencontrer les objectifs de l'éducation à la citoyenneté encouragés par le Conseil de l'Europe¹ et le rapport EURYDICE de 2012².
- ✓ Rencontrer les objectifs de l'éducation à la philosophie³ et de l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM)⁴ promus par l'UNESCO.
- ✓ Répondre au principe d'un enseignement neutre, en ce compris lorsqu'il s'agit d'enseigner le fait religieux.

¹ RECOMMANDATION DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (2006/962/CE). Ce cadre de référence décrit huit compétences clés, dont : « Compétences sociales et civiques ».

² EURYDICE – Commission européenne, *L'éducation à la citoyenneté en Europe*, 2012.

³ Stratégie intersectorielle concernant la philosophie adoptée par le Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 171^e session (2005).

⁴ « L'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) est l'un des domaines d'action stratégiques du Programme de l'UNESCO pour l'éducation (2014-2017) et l'une des trois priorités de l'Initiative mondiale du Secrétaire des Nations Unies pour l'éducation avant tout (GEFI) lancée en septembre 2012. »
<http://www.unesco.org/new/fr/global-citizenship-education>

- ✓ Eduquer une citoyenneté responsable permettant à l'élève d'acquérir des compétences à exercer ses droits sociaux, culturels et politiques au sein d'une société démocratique.

Le développement de l'ensemble des compétences liées à l'éducation philosophique, éthique et citoyenne permettrait globalement de rencontrer l'objectif d'éducation et d'instruction dévolu à l'école, un espace commun où penser et construire le vivre-ensemble dès le plus jeune âge, par-delà les convictions privées différentes.

5. Conditions et dispositions pour la mise en œuvre

La mise en œuvre de ce nouveau cours d'EPEC pose une série de questions organisationnelles et pratiques, auxquelles le CEDEP propose de répondre de la manière suivante :

- ✓ L'arrêt rendu par la Cour constitutionnelle ce 12 mars 2015 rendant les actuels cours de religion et de morale facultatifs et les impératifs pédagogiques et organisationnels (difficulté d'organiser un cours d'une période hebdomadaire) invite à la mise en œuvre d'un cours d'éducation philosophique, éthique et citoyenne de 2 périodes par semaine.
- ✓ Le nouveau cours commun d'E.P.E.C. s'adressera à tous les élèves réunis.
- ✓ Dans l'enseignement secondaire, le cours d'EPEC sera un cours général.
- ✓ Le cours d'E.P.E.C. appliquera la pédagogie par compétences préconisée par le législateur depuis 1997. En ce sens, un 9^e chapitre spécifique devrait être rédigé et ajouté aux Socles de compétences. Tandis que pour les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire, un référentiel de compétences terminales distinct devrait être rédigé.
- ✓ En regard de ces référentiels, les enseignants devront être formés spécifiquement pour donner ce cours commun d'EPEC.
- ✓ Lorsque les référentiels seront définis, le législateur devra définir les titres nécessaires pour donner ce cours.
- ✓ Une nouvelle formation initiale devra être organisée et complétée par une solide formation continuée, en s'inspirant notamment de ce qui existe déjà dans certaines Hautes Ecoles et Universités.
- ✓ Les enseignants en charge du cours devront être formés à la neutralité et soumis au décret y afférent.
- ✓ Une phase transitoire devrait permettre aux enseignants de morale/religion de se former aux nouvelles compétences requises via la formation continuée. Durant cette transition, le législateur devra veiller à ce qu'un enseignant ne puisse pas donner dans la même école un cours de religion ou de morale et le nouveau cours commun d'EPEC.